

PPWR. RÈGLES RENFORCÉES, ÉTIQUETTE FIABLE.



Ce que les nouvelles règles européennes sur les emballages changent pour vos étiquettes, et comment vous y préparer dès maintenant.

QU'EST-CE QUE LE PPWR, AU JUSTE ?

2025/40

Règlement (UE) 2025/40. C'est le nom complet du PPWR. En vigueur depuis le 11 février 2025.

12.08.2026

La date à laquelle les premières obligations sont réellement entrées en application.

Le **Packaging and Packaging Waste Regulation** remplace l'ancienne directive européenne sur les emballages de 1994. Une directive laissait chaque pays libre de définir les règles à sa manière. Résultat : vingt-sept versions différentes, des définitions différentes et des conditions de concurrence inégales.

Un règlement fonctionne autrement. Il s'applique directement, de la même manière exacte, dans chaque État membre, sans transposition nationale. La Commission européenne veut ainsi un seul corpus de règles pour tous ceux qui fabriquent, remplissent, vendent ou importent des emballages au sein de l'UE.

“Une chaîne d'emballage totalement circulaire dans l'UE. Au plus tard en 2050.

Les déchets d'emballage ont augmenté ces dix dernières années plus vite que la capacité de recyclage ne pouvait suivre, principalement à cause des emballages à usage unique. Le PPWR doit inverser cette tendance, dans la ligne du European Green Deal.

Attention : pour plusieurs volets, la Commission européenne doit encore publier des actes d'exécution, jusqu'en 2028 inclus. Suivez donc attentivement les développements.

RÉDUIRE. RÉEMPLOYER. RECYCLER EN DERNIER LIEU.



1 RÉDUIRE

Le moins d'emballage possible.
Pas de couches superflues, de doubles parois ni d'air vendu autour du produit.



2 REUSE

Chaque fois que possible : un emballage repris, rerempli ou remis en circulation plutôt que jeté après un seul usage.



3 RECYCLE

Seulement si réduire et réemployer ne suffisent pas : un matériau qui redevient une matière première après usage.



CHAQUE EMBALLAGE REÇOIT UNE NOTE SUR SON ÉTIQUETTE

Dès le 1er janvier 2030, tout emballage mis sur le marché européen devra être conçu de manière démontrablement recyclable. Il obtient un **Recycling Performance Grade** : la part de son poids réellement recyclable.

A

≥ 95 % recyclable
largement autorisé

B

≥ 80 % recyclable
autorisé

C

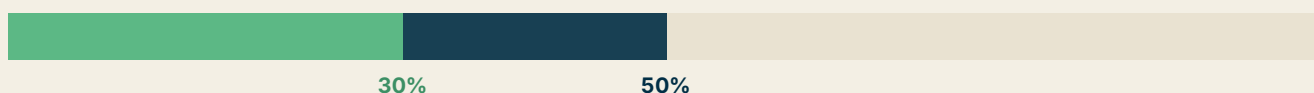
≥ 70 % recyclable
autorisé,
temporairement

En dessous de 70 %, un emballage ne pourra plus du tout être mis sur le marché à partir de 2030. La classe C disparaît en 2038 ; à partir de cette date, la classe B est le minimum requis. Dès 2035 s'ajoute le score **Recycle at Scale** : recyclable non seulement en théorie, mais réellement traitable dans les systèmes de collecte et de tri existants.

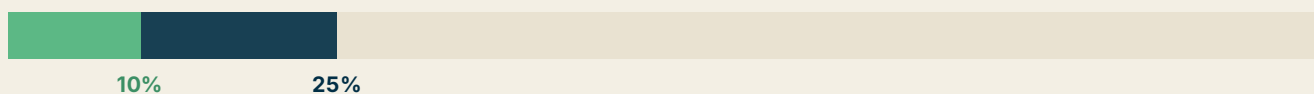
COMBIEN DE MATIÈRE RECYCLÉE FAUT-IL INCLURE ?

Pour les emballages plastiques, le PPWR fixe des pourcentages minimaux obligatoires de matière recyclée. L'exigence varie selon le type d'emballage et augmente en deux étapes : 2030 et 2040.

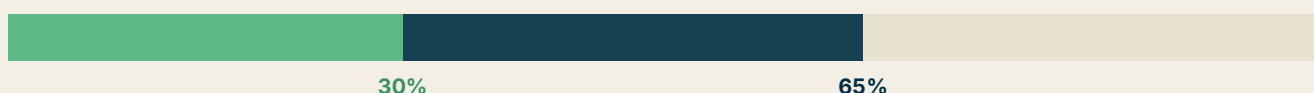
SENSIBLE AU CONTACT (PET)



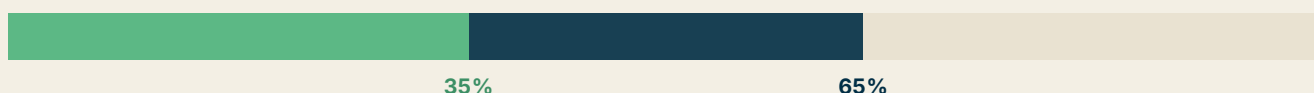
SENSIBLE AU CONTACT (AUTRE)



BOUEILLES DE BOISSON À USAGE UNIQUE



AUTRES EMBALLAGES PLASTIQUES



2030

2040

part minimale de matière recyclée

ET AUSSI : LE PLUS COMPACT POSSIBLE

Outre la matière recyclée, le PPWR impose également une minimisation. Dès le 1er janvier 2030, chaque emballage devra être ramené au poids, volume et nombre de couches minimums encore nécessaires pour transporter le produit en toute sécurité.

50%

est la part maximale de vide qu'un emballage, matériau de calage inclus, peut encore contenir pendant le transport.

QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE POUR VOTRE ÉTIQUETTE ?

Le PPWR ne concerne pas que les cartons et les bouteilles. Il touche directement ce qui se trouve sur, et autour, de l'emballage.



01



SYMBOLES HARMONISÉS

Dès août 2028, un pictogramme obligatoire et commun à toute l'UE indiquera le type de matériau et les instructions de tri, éventuellement complété par un QR code. Ce pictogramme figurera sur l'étiquette.

02



L'ÉTIQUETTE COMPTE DANS LA CLASSE

Un emballage est évalué dans son ensemble sur sa recyclabilité. Une étiquette, un sleeve ou une couche adhésive qui ne se recycle pas avec lui peut faire baisser la classe RPG de l'emballage entier.

03



CONSIGNE SUR DAVANTAGE D'EMBALLAGES

Pour les emballages de boisson en plastique et en métal jusqu'à 3 litres, les États membres devront collecter séparément au moins 90 % à partir du 1er janvier 2029. Cela suppose des étiquettes uniformes pour la consigne.

04



CE QUI AIDE DÈS AUJOURD'HUI

Étiquettes monomatériau, étiquettes sans support (linerless) sans déchet résiduel, systèmes adhésifs recyclables ou lavables, et le moins d'encre et de laminage possible.

LE PPWR SUR LE RUBAN À MESURER

Tout ne s'applique pas immédiatement. Les obligations entrent en vigueur par phases, jusqu'en 2040 inclus.



QUE POUVEZ-VOUS DÉJÀ FAIRE ?

Les principales règles d'exécution arriveront encore d'ici 2028. Aucune raison d'attendre, mais toutes les raisons de commencer de manière ciblée.



Faites l'inventaire de vos emballages et étiquettes. Quels matériaux, types de colle et laminages utilisez-vous aujourd'hui ?



Testez la recyclabilité de l'étiquette elle-même. Fonctionne-t-elle avec l'emballage, ou fait-elle baisser la classe ?



Réduisez partout où c'est possible. Moins de matière, c'est moins de complications d'ici 2030.



Pensez dès maintenant en symboles de tri. Vous serez ainsi prêt dès que l'étiquette harmonisée deviendra obligatoire.



RILLPRINT RÉFLÉCHIT AVEC VOUS

Nous préférons fabriquer ce dont vous avez besoin plutôt que vendre ce que nous avons en stock. Vous vous demandez si vos étiquettes resteront conformes au PPWR ? Apportez-les-nous, et regardons ensemble le matériau, la colle et la forme.

ADRESSE

Minervum 7243
4817 ZJ Breda

TÉLÉPHONE

+31 (0)76 587 9232

E-MAIL

info@rillprint.nl

WEB

rillprint.nl